

**Soumission écrite pour les consultations
prébudgétaires avant le prochain budget
fédéral**

**Le temps du changement;
le temps de l'action**

Association des musées canadiens

8 octobre 2022

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada établisse un volet de financement dans le programme d'aide aux musées (PAM) pour soutenir le rapatriement des biens autochtones.

Recommandation 2: Que le gouvernement du Canada établisse dans le PAM un volet de financement pour soutenir le renforcement des capacités des centres culturels autochtones et des organismes du patrimoine national dirigés par des Autochtones.

Recommandation 3: Que le financement pour les composantes dédiées du PAM recommandées s'ajoute aux allocations actuelles du PAM pour 2022.

Les peuples autochtones ont le droit de manifester, de pratiquer, de promouvoir et d'enseigner leurs traditions, coutumes et rites religieux et spirituels; le droit d'entretenir et de protéger leurs sites religieux et culturels et d'y avoir accès en privé; le droit d'utiliser leurs objets rituels et d'en disposer; et le droit au rapatriement de leurs restes humains.

Les États veillent à permettre l'accès aux objets de culte et aux restes humains en leur possession et/ou leur rapatriement, par le biais de mécanismes justes, transparents et efficaces mis au point en concertation avec les peuples autochtones concernés.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), article 12

LE TEMPS DU CHANGEMENT; LE TEMPS DE L'ACTION

Dire que le Canada est à la croisée des chemins peut sembler alarmiste, mais il ne fait guère de doute que le stress et le traumatisme des deux dernières années ont laissé des fissures profondes dans la société canadienne (cela est également vrai de nombreuses autres sociétés occidentales). Cela a mis en relief des inégalités et des griefs anciens, et exacerbé des divisions au sein de notre société civile.

Il est impératif de soulever ces questions si l'on veut sauvegarder la cohésion sociale et les normes démocratiques.

Figurant parmi les établissements publics les plus crédibles et respectés au pays, les musées peuvent fournir aux Canadiens une base solide à partir de laquelle prendre le temps de réfléchir à la manière de s'extirper des incertitudes du présent.

Les musées peuvent constituer des espaces de dialogue et de compréhension sûrs à un moment où domine dans nos vies quotidiennes la cacophonie de points de vue apparemment irréconciliables.

Mais si les musées doivent jouer leur rôle particulier dans la guérison de notre société et aider les Canadiens à imaginer un avenir meilleur ensemble, les problèmes et les défis auxquels ils sont confrontés doivent être reconnus, et faire immédiatement l'objet de mesures.

Cette soumission précise les mesures immédiates que le gouvernement du Canada peut prendre à cette fin.

La Politique nationale des musées de 1972 : Activer le changement

Aujourd'hui, les avantages d'un secteur muséal et patrimonial dynamique sont bien compris. Au Canada, outre qu'il emploie plus de 35 000 personnes, le secteur muséal et patrimonial génère tous les ans près de 9 milliards de dollars d'avantages économiques directs et indirects.

Ces avantages ne sont pas qu'économiques, et des études ont démontré que les musées et les établissements du patrimoine peuvent contribuer à l'élaboration de lieux plus créatifs, inclusifs et sains.

Mais en 1972 – l'année où le gouvernement du Canada a annoncé la création d'une Politique nationale des musées – on voyait le rôle des musées dans la société à travers un prisme plus étroit. À l'époque, les musées du Canada étaient considérés surtout comme des gardiens d'objets, et une bonne partie de leur travail se concentrait sur la protection et la conservation.

La Politique nationale des musées visait à changer cela.

Lancée dans la foulée du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Politique nationale des musées était une des initiatives culturelles fédérales réagissant aux tensions culturelles et politiques de l'époque.

Dans le cadre d'un objectif politique de « démocratisation », la stratégie du gouvernement a consisté à pousser les musées à ne plus se polariser uniquement sur la simple conservation pour embrasser un rôle sociétal plus militant en contribuant à guérir les tensions et les fractures qui, à l'époque, caractérisaient la société canadienne.

Aujourd'hui, les parallèles avec 1972 sont innombrables. Les dernières années ont causé des fractures à vif dans notre société, qui sont plus profondes et plus complexes que celles qui prévalaient au Canada il y a 50 ans.

Il devrait s'ensuivre que – tout comme il y a 50 ans – le secteur muséal et patrimonial du Canada s'engage à unir les gens, à guérir et à explorer un avenir commun.

Tout comme en 1972, les musées peuvent être aujourd'hui des espaces sûrs de réflexion sur notre société, où l'on raconte des histoires qui parlent de valeurs communes et célèbrent la diversité et une véritable inclusion. Ils peuvent constituer des espaces sûrs de dialogue et de guérison.

Pour beaucoup, cependant, ce n'est pas le cas.

Pour un grand nombre, la visite d'un musée peut constituer un fait déclencheur traumatisant, et cela est souvent vrai également de ceux qui y travaillent. La raison en est que les fondations de nombre de musées et d'établissements du patrimoine s'enracinent dans l'histoire coloniale du Canada, ce qui est aussi le cas des histoires qu'ils racontent.

Les musées sont les gardiens de l'histoire, mais beaucoup d'entre eux ne racontent pas toute la Vérité.

La première étape pour s'attaquer aux injustices inhérentes aux structures et aux rôles de beaucoup de ces établissements consiste à les nommer. Dire la vérité est un acte purificateur qui doit précéder la guérison, la transformation et la Réconciliation.

DNUDPA : Portés à l'action

Le 27 septembre 2022, l'AMC a dit la Vérité sur le secteur muséal canadien et les politiques qui le soutiennent, lorsqu'elle a publié son rapport, *Portés à l'action : Appliquer la DNUDPA dans les musées canadiens*. Ce rapport, dont la préparation s'est échelonnée sur cinq ans, fait suite à l'Appel à l'action n° 67 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

L'Appel à l'action n° 67 a chargé l'AMC d'« entreprendre, en collaboration avec les peuples autochtones, un examen national des politiques et des pratiques exemplaires des musées, et ce, dans le but de déterminer le degré de conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et de formuler des recommandations ».

Le rapport fait dix recommandations d'action et de changement à l'intention des gouvernements et du secteur muséal.

Parmi ces recommandations figure la demande d'une Politique nationale des musées révisée s'alignant sur la mise en œuvre de la DNUDPA, et la soutenant.

Le ministre du Patrimoine, Pablo Rodriguez, et son ministère reconnaissent que les politiques muséales du Canada sont des artefacts d'une ère révolue, inadaptées aux réalités d'aujourd'hui, et tout simplement pas à la hauteur de la tâche. Nous saluons l'engagement du ministre envers des consultations pancanadiennes sur une nouvelle politique des musées.

Toutefois, nous sommes également conscients que la mise en œuvre d'une Politique nationale des musées complète nécessitera de vastes consultations, l'élaboration de politiques et, vraisemblablement, un cadre législatif pour l'appuyer. Bien que la modernisation de la politique muséale du Canada soit attendue depuis longtemps, nous savons qu'il faudra du temps pour bien faire les choses et que les obligations et les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui **exigent des mesures immédiates.**

Recommandations

Un autre domaine nécessitant de façon plus immédiate une politique de la part du gouvernement est l'appel à fournir un financement spécifique pour le rapatriement des biens autochtones ainsi que pour les centres culturels autochtones et les organismes du patrimoine national dirigés par des Autochtones.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada établisse un volet de financement dans le Programme d'aide aux musées (PAM) pour soutenir le rapatriement des biens autochtones.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada établisse dans le PAM un volet de financement pour soutenir le renforcement des capacités des centres culturels autochtones et des organismes du patrimoine national dirigés par des Autochtones.

Recommandation 3 : Que le financement pour les composantes dédiées du PAM recommandées s'ajoute aux allocations actuelles du PAM pour 2022.

Ces recommandations seraient simples à mettre en œuvre.

Le Programme d'aide aux musées (PAM) actuel fournit un cadre de programme et un cadre stratégique qui pourraient être facilement élargis pour tenir compte d'un nouveau soutien financier dans le cadre de la DNUDPA.

Et tandis que le financement devrait s'ajouter à celui fourni actuellement par le PAM (prendre à Pierre pour donner à Paul ne ferait que déplacer le fardeau ailleurs dans le secteur), il pourrait être prévu dans le budget de 2023¹.

¹ Il est à noter que les dépenses totales du PAM pour 2022 s'élevaient à 15,7 millions de dollars (subventions et contributions)

CONCLUSION

On est trop souvent tenté, lorsqu'on envisage des dépenses ou d'autres propositions budgétaires, de ramener les problèmes qui se posent à un jeu à somme nulle ou à une question de choix politique. Dans le cas du rapatriement, ce n'est ni l'un ni l'autre. Nos cadres juridiques régissant les relations entre le Canada et les Autochtones – les traités et la loi sur la DNUDPA récemment adoptée – nous montrent qu'il ne s'agit pas ici d'une question de diversité ou d'inclusion; il s'agit d'obligations juridiques auxquelles le Canada est astreint.

Une action immédiate dans ces domaines constituerait un premier pas important vers la mise en œuvre de la DNUDPA dans le secteur muséal et patrimonial.

ANNEXE

Programme d'aide aux musées

Le Programme d'aide aux musées (PAM) soutient les établissements du patrimoine et ceux qui y travaillent dans le but de préserver et de présenter les collections patrimoniales. Ce programme contribue à la préservation de la culture autochtone et facilite l'accès de tous les Canadiens aux collections patrimoniales. Il favorise également l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions clés des musées.

Le PAM subventionne les musées canadiens et les établissements connexes par le biais de divers volets ayant chacun leurs propres critères d'admissibilité.

Accès numérique au patrimoine

Le volet [Accès numérique au patrimoine](#) permet un meilleur accès aux collections patrimoniales grâce à la numérisation des collections et au développement de contenu numérique, ainsi qu'à des activités qui renforcent les capacités dans ces domaines. Cette composante soutient également financièrement l'élaboration et la prestation de formations, de ressources et de services connexes dont bénéficient plusieurs musées.

Fonds de relance pour les organismes patrimoniaux (nouveau)

Tel qu'annoncé, Patrimoine canadien a communiqué des détails sur le nouveau [Programme de relance des arts et de la culture du Canada \(PRACC\)](#) au moyen duquel le Ministère continue d'offrir un soutien financier ciblé aux organismes qui sont encore aux prises avec d'importants problèmes financiers au cours de cette troisième année de pandémie.

Le [Fonds de relance pour les organismes patrimoniaux](#) fournit une aide financière aux établissements du patrimoine pour les aider dans leurs efforts pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19. Ces fonds contribueront à compenser les recettes perdues suite aux restrictions sanitaires et aux limites de capacité qui ont été mises en place.

Accès au patrimoine

Le volet [Accès au patrimoine](#) favorise un plus grand accès au patrimoine dans différentes régions géographiques du Canada. Les projets admissibles sont liés à des expositions itinérantes visant à aider les organisations du patrimoine à rejoindre de nouveaux publics.

Fonds des expositions itinérantes

Le volet [Fonds des expositions itinérantes](#) aide les musées à assumer les coûts liés à l'accueil d'expositions itinérantes provenant d'un autre musée ou d'un établissement patrimonial fédéral, et à l'emprunt d'artefacts d'un des musées nationaux du Canada.

Patrimoine autochtone

Le volet [Patrimoine autochtone](#) offre du financement pour la préservation, la présentation et la gestion du patrimoine culturel autochtone du Canada. Il aide également le public à mieux connaître et comprendre les diverses cultures des Peuples autochtones.

Gestion des collections

Le volet [Gestion des collections](#) a pour but d'améliorer les connaissances, aptitudes et pratiques professionnelles afin de renforcer les normes professionnelles liées aux fonctions clés des musées pour la gestion des collections au Canada. Il soutient également le développement et l'allocation de ressources, et la prestation de services qui profiteront à de nombreux musées.

Accord Canada-France

Le volet [Accord Canada-France](#) a pour objectif de créer des liens privilégiés et durables entre les musées du Canada et de France, et d'accroître les compétences et les aptitudes des professionnels des musées. Il aide également les organismes canadiens à établir de nouveaux partenariats au niveau international et à faire connaître les collections patrimoniales canadiennes.